

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 30 novembre 2022

Vœu de l'Exécutif relatif à la pérennisation des missions des Espaces Dynamiques Insertion

Considérant qu'un quart des jeunes vivent en France en dessous du seuil de pauvreté ;

Considérant que le 20^e arrondissement compte l'une des plus fortes proportions de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (14% contre 9% à Paris) avec une surreprésentation des jeunes sans diplôme de l'enseignement supérieur, problématique touchant particulièrement les quartiers des Portes, Amandiers, Belleville et Saint-Blaise ;

Considérant que les Espaces Dynamiques Insertion (EDI) accompagnent chaque année vers l'emploi et la formation 2500 jeunes franciliens de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans formation ;

Considérant le courrier des associations gestionnaires 26 Espaces dynamiques d'insertion franciliens adressé le 19 septembre 2022 à Mme Péresse, présidente de la Région Ile-de-France, s'inquiétant de l'absence de visibilité sur un nouvel appel à manifestation d'intérêt alors que leurs conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2022 ;

Considérant le courrier de réponse du Vice-président de la Région en charge de la jeunesse, de l'insertion et de l'orientation, en date du 22 septembre 2022, évoquant une suspension du processus d'appel à projet en raison d'une analyse des moyens et des résultats des Espaces dynamiques d'insertion ;

Considérant qu'en l'absence de renouvellement des subventions, les Espaces dynamiques d'insertion devront mettre fin à leurs activités en février 2022 entraînant une rupture inacceptable des parcours et de l'accompagnement de plusieurs milliers de jeunes franciliens en difficulté ;

Considérant que 320 jeunes parisiens sont accompagnés par les trois Espaces dynamiques d'insertion situés à Paris gérés par les associations ANRS, Fondation Jeunesse Feu Vert et Sauvegarde de l'adolescence ;

Considérant que la Fondation Jeunesse feu vert gère un EDI dénommé « le TIPI » dans le 11^{ème} arrondissement qui accueille et accompagne de nombreux jeunes du 20^{ème} orientés par les équipes de prévention spécialisée intervenant dans l'arrondissement ;

Considérant que ces jeunes bénéficient d'un accompagnement indispensable autour du réapprentissage des savoirs de base, de l'aide à l'émergence d'un projet professionnel et du retour à l'autonomie dans la vie quotidienne et dans le parcours de formation ;

Considérant que l'accompagnement par les EDI permet à 75% de ces jeunes de sortir avec des perspectives d'insertion qu'ils n'avaient pas auparavant et que plus de 44% sortent directement du dispositif en emploi ou en formation, chiffres jugés satisfaisants par la Direction des Parcours professionnels de la Région en mars 2022 ;

Considérant que ce dispositif est donc particulièrement utile et qu'un désengagement de la Région Ile de France serait catastrophique pour les jeunes en situation de grande fragilité qui sont les premières victimes de la crise économique ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- que la Ville de Paris exprime sa forte inquiétude face à l'absence de réponse et de perspectives de la Région Ile-de-France quant à la pérennité des financements et du fonctionnement des Espaces Dynamiques d'insertion ;

- Que la Région Ile-de-France publie rapidement un nouvel appel à manifestation d'intérêt permettant aux EDI de poursuivre et de renforcer leurs actions en directions 16 -25 ans sortis du système scolaire et en grande difficulté d'insertion.